

INFORMATIONS AUX PARENTS

Depuis le 1^{er} février 2021, le protocole sanitaire des écoles a été renforcé par certaines mesures dont notamment :

- la distanciation supérieure entre classes durant le temps de la cantine
- l'identification du cas contact chez les élèves de maternelle renforcé (voir ci-dessous)
- l'aération plus régulière des locaux

Une adaptation de l'organisation de l'école est conduite pour se conformer, dans les contraintes qui sont celles de l'établissement, à cette mise à jour des recommandations.

Un élément nouveau concerne l'implication des familles concernant le type de masque porté par les élèves de l'élémentaire. Le protocole précise qu'à compter du 8 février 2021 :

*pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire*

De ce fait, il vous est demandé **à compter du 8 février** de n'équiper votre enfant, s'il est en classe d'élémentaire, que de masques « grand public » de catégorie 1 ou de masques dits chirurgicaux.

Concernant l'évolution d'indentification des cas contact en maternelle, elle se fait selon le principe ci-dessous, modalités fixées par le Ministère de l'Education Nationale :

En école maternelle, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1 (tels que ceux fournis par le ministère de l'éducation nationale), n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1 ou un masque chirurgical. En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque. Dans cette hypothèse, la classe fermera pendant 7 jours.

Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les personnels de la classe doivent également être considérés comme contacts à risque.

En école élémentaire, 3 cas d'infection au COVID dans la même classe entraînent une fermeture de classe et désormais "*sur signalement de l'agence régionale de santé, en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée*".

Il est essentiel que vous informiez immédiatement l'école si votre enfant ou un autre membre du foyer est identifié positif au COVID-19 ou considéré comme contact à risque.

Nous vous remercions pour de votre compréhension et précieuse collaboration.

Christel Waginaire

